



État des résultats des activités d'une entreprise ou d'une profession libérale

- Utilisez ce formulaire pour calculer votre revenu d'un travail indépendant d'entreprise ou de profession libérale.
- Remplissez un formulaire T2125 **distinct** pour chaque entreprise ou profession libérale.
- Remplissez ce formulaire et envoyez-le avec votre déclaration de revenus et de prestations.
- Pour en savoir plus sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4002, *Revenus d'un travail indépendant d'entreprise, de profession libérale, de commissions, d'agriculture et de pêche*.

Partie 1 – Identification				
Votre Nom		Votre numéro d'assurance sociale		
Nom de l'entreprise		Numéro d'entreprise		
Adresse de l'entreprise		Ville	Prov./Terr.	Code postal
Exercice	Date (AAAAMMJJ) du	Date (AAAAMMJJ) au	L'année 2017 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Produit ou service principal		Code d'activité économique (selon l'annexe du guide T4002)		
Numéro d'inscription de l'abri fiscal		Numéro d'entreprise de la société de personnes	Votre quote-part de la société de personnes %	
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire				

Partie 2 – Activités d'entreprise sur Internet	
Remplissez cette section si vos pages ou vos sites Web génèrent un revenu d'entreprise ou de profession libérale.	
À partir de combien de pages ou vos sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____	
Veuillez fournir un maximum de cinq adresses de pages ou de sites Web principaux, aussi connu comme adresse localisateur uniforme de ressources (URL) :	
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
http://	_____
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos pages et vos sites Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par Internet, inscrivez « 0 ».) _____ %	

Partie 3A – Revenu d'entreprise

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu d'entreprise. Si vous avez un revenu de profession libérale, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3B.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu de profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Partie 3B – Revenu de profession libérale

Remplissez cette partie **seulement** si vous avez un revenu de profession libérale. Si vous avez un revenu d'entreprise, ne remplissez pas cette partie, mais remplissez la partie 3A.

Si vous avez à la fois un revenu d'entreprise et un revenu d'une profession libérale, vous devez remplir un formulaire T2125 distinct pour chacun.

Remarque : Les nouveaux règlements proposés vous permettent d'inclure vos travaux en cours progressivement si vous aviez choisi une comptabilité selon la facturation pour la dernière année d'imposition commencée avant le 22 mars 2017. En général, pour la première année d'imposition qui commence après le 21 mars 2017, vous devez inclure 50 % du moindre du coût et de la juste valeur marchande des travaux en cours. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 2 du guide T4002.

Partie 3A – Revenus d'entreprise

Ventes brutes, commissions ou autres honoraires (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)	_____	1
La TPS/TVH, la taxe de vente provincial, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 1)	_____	2
Total partiel : Montant 1 moins montant 2	_____	3
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les ventes, commissions et honoraires admissibles à la méthode rapide	_____	4
TPS/TVH remise, calculée sur (les ventes, les commissions et les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide	_____	5
Total partiel : Montant 4 moins montant 5	_____	6
Ventes brutes rajustées : Montant 3 plus montant 6 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)	_____	7

Partie 3B – Revenus de profession libérale

Honoraires bruts incluant vos travaux en cours (y compris la TPS/TVH perçue ou à percevoir)	_____	8
La TPS/TVH, la taxe de vente provinciale, les retours, les rabais, les escomptes et les redressements de TPS/TVH (compris au montant 8) et vos travaux en cours à la fin de l'année pour lesquels vous avez fait le choix d'exclure	_____	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	_____	10
Si vous utilisez la méthode rapide pour la TPS/TVH – Aide gouvernementale calculée comme suit :		
TPS/TVH perçue ou à percevoir sur les honoraires admissibles à la méthode rapide	_____	11
TPS/TVH remise, calculée sur (les honoraires admissibles à la méthode rapide plus la TPS/TVH perçue ou à percevoir) multipliée par chaque taux de versement applicable selon la méthode rapide	_____	12
Total partiel : Montant 11 moins montant 12	_____	13
Travaux en cours, début d'année, selon les choix d'exclure les travaux en cours (consultez le chapitre 2 du guide T4002)	_____	14
Honoraires professionnels rajustés : Montant 10 plus montant 13 plus montant 14 (inscrivez-le à la ligne 8000 de la partie 3C)	_____	15

Partie 3C – Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale

Ventes brutes rajustées (montant 7 de la partie 3A) ou honoraires rajustés (montant 15 de la partie 3B)	_____	8000
Provisions déduites l'année précédente	_____	8290
Autres revenus	_____	8230
Total partiel : Ligne 8290 plus ligne 8230	_____	▶ 16
Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale : Ligne 8000 plus le montant 16	_____	8299
Prenez le revenu brut d'entreprise ou de profession libérale, le montant à la ligne 8299, et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations à la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :		
<ul style="list-style-type: none"> • entreprise à la ligne 162 • profession libérale à la ligne 164 • commission à la ligne 166 		

Pour les parties 3D, 4 et 5, si la TPS/TVH a été remise ou qu'un crédit de taxe sur les intrants a été demandé, n'incluez pas la TPS/TVH dans le calcul du coût des marchandises vendues, des dépenses ou du revenu net (perte nette).

Partie 3D – Coût des marchandises vendues et bénéfice brut

Si vous avez un revenu d'entreprise, remplissez cette partie. Inscrivez la partie affaires seulement.		
Revenu brut d'entreprise (ligne 8299 de la partie 3C)	_____	17
Stocks d'ouverture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	_____	8300
Achats nets de l'année (déjà réduits par les retours, les rabais et les escomptes)	_____	8320
Frais de main-d'oeuvre directe	_____	8340
Contrats de sous-traitance	_____	8360
Autres coûts	_____	8450
Total partiel : Additionnez les montants ci-dessus	_____	18
Moins : Stocks de fermeture (y compris les matières premières, les travaux en cours et les produits finis)	_____	8500
Coût des marchandises vendues : Montant 18 moins ligne 8500	_____	▶ 8518 19
Bénéfice brut (ou perte brute) : Montant 17 moins montant 19	_____	8519

Partie 4 – Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenus bruts d'entreprise ou de profession libérale (ligne 8299 de la partie 3C) ou bénéfice brut (ligne 8519 de la partie 3D)			a
Dépenses (inscrivez la partie affaires seulement)			
Publicité	8521	_____	
Repas et frais de représentation	8523	_____	
Créances irrécouvrables	8590	_____	
Assurances	8690	_____	
Intérêts et frais bancaires	8710	_____	
Taxes d'affaires, droits d'adhésion et licences	8760	_____	
Frais de bureau	8810	_____	
Papeterie et fournitures de bureau	8811	_____	
Honoraires professionnels (y compris les frais comptables et juridiques)	8860	_____	
Frais de gestion de d'administration	8871	_____	
Loyer	8910	_____	
Réparation et entretien	8960	_____	
Salaires, traitements et avantages (y compris les cotisations de l'employeur)	9060	_____	
Impôts fonciers	9180	_____	
Frais de déplacement	9200	_____	
Services publics	9220	_____	
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224	_____	
Livraison, transport et messageries	9275	_____	
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) (montant 15 du tableau A)	9281	_____	
Déduction pour amortissement (DPA). Inscrivez le montant i de la section A moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.	9936	_____	
Autres dépenses (précisez) : _____	9270	_____	
Total des dépenses : Total des montants ci-dessus	9368	_____	b
Revenu net (perte nette) avant rajustements : Montant a moins montant b		9369	

Partie 5 – Votre revenu net (perte nette)

Votre quote-part de la ligne 9369 ou le montant sur votre feuillet T5013, <i>État des revenus d'une société de personnes</i>	9974	_____	c
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année		_____	
Total : Montant c plus ligne 9974		_____	d
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (de la perte nette) de la société de personnes (montant 6 de la partie 6)		9943	
Revenu net (perte nette) après rajustements : Montant d moins ligne 9943.		_____	e
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (montant 16 de la partie 7)		9945	
Votre revenu net (perte nette) : Montant e moins ligne 9945		9946	

Prenez le montant du revenu net de la ligne 9946 et inscrivez-le dans votre déclaration de revenus et de prestations sur la ligne appropriée comme indiqué ci-dessous :

- entreprise à la ligne 135
- profession libérale à la ligne 137
- commission à la ligne 139

Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :

Montants des dépenses

_____	1
_____	2
_____	3
_____	4
_____	5
Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes :	6

Additionnez les montants 1 à 5 (inscrivez-le à la ligne 9943 de la partie 5)

Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	1
Électricité	2
Assurances	3
Entretien	4
Intérêt hypothécaire	5
Impôts fonciers	6
Autres dépenses (précisez) : _____	7
Total partiel : Additionnez les montants 1 à 7	8
Moins : Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise. . . .	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	10
Plus : Déduction pour amortissement (parties affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de DPA reliée à l'usage personnel ou inscrite à la ligne 9936 de la partie 4	11
Montant reporté de l'année précédente	12
Total partiel : Additionnez les montants 10 à 12	13
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant e de la partie 5) (si négatif, inscrivez « 0 »)	14
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant :	
Montant 13 moins montant 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)	15
Déduction admissible : Le moins élevé des montant 13 ou 14 (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5)	16

Partie 8 – Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous êtes tenue de produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Partie 9 – Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931
Retraits de l'entreprise en 2017	9932
Apports de capital à l'entreprise en 2017	9933

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 multiplié par col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA pour l'année : Total de la colonne 9 (inscrivez à la ligne 9936 de la partie 4, le montant i moins toute partie personnelle et toute DPA pour les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise**) i

* S'il y a un montant négatif dans la colonne 5, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 8230 de la partie 3C. S'il y a un montant positif dans cette colonne alors qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270 de la partie 4. La récupération et la perte finale ne s'appliquent pas à l'égard de biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.
 ** Pour en savoir plus au sujet de la DPA pour le « Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise », consultez « Règles particulières » au chapitre 4 du guide T4002. Pour vous aider à calculer la demande de déduction pour amortissement, consultez les grilles de calcul des sections B à F.

Section B – Acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5 9925

Section C – Acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5 9927

Section D – Dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition. **Total des dispositions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5 9926**

Section E – Dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition. **Total des dispositions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5 9928**

Section F – Acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923	
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924	

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'entreprise	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez) :	_____	9
	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur : Total des montants 3 à 10	_____	11
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 :}}{\text{montant 2 :}} \right) \times \text{montant 11 :} =$		
	_____	12
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9281 de la partie 4)	_____	15

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	16
\times le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	= _____
		17
Frais d'intérêts admissibles : Le moins élevé du montant 16 ou 17 (inscrivez-le au montant 4 du tableau A)	_____	18

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2017 pour le véhicule	_____	19
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2017 pour le véhicule	_____	20
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2017 et durant les exercices précédents	_____	21
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	22
Utilisez le taux de 5 % pour la TPS ou le taux applicable à votre province pour la TVH.		
Le plus élevé du montant 22 ou (35 294 \$ plus TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)	_____	$\times 85 \% =$ _____
$\frac{[(800 \$ + \text{TPS et TVP ou } 800 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 21}]}{30}$	_____	$- \text{montant 20 :} =$ _____
		24
$\frac{[(30\,000 \$ + \text{TPS et TVP ou } 30\,000 \$ + \text{TVH}) \times \text{montant 19}]}{\text{montant 23}}$	_____	= _____
		25
Frais de location admissibles : Le moins élevé du montant 24 ou 25 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A)	_____	26

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.